



**DERELLE**  
& ASSOCIÉS

COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

# ***RAPPORTS***

## ***TARBES ANIMATIONS***

### ***EXERCICE 2019***

10, Quai Estevenet - 65000 TARBES - Tél. 05 62 93 53 10 - Fax. 05 62 93 53 14 - Courriel : [accueil@derelle.com](mailto:accueil@derelle.com)  
9, Avenue du Maréchal Joffre - 65100 LOURDES - Tél. 05 62 42 19 57 - Fax. 05 62 94 59 70 - Courriel : [accueil.lourdes@derelle.com](mailto:accueil.lourdes@derelle.com)  
12, Avenue du Général Leclerc - 31800 SAINT-GAUDENS - Tél. 05 61 89 26 13 - Fax. 05 61 88 99 42 - Courriel : [accueil.sg@derelle.com](mailto:accueil.sg@derelle.com)

[www.derelle.com](http://www.derelle.com)





**DERELLE**  
& ASSOCIÉS

COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

**TARBES ANIMATIONS**

*3, Cours Gambetta  
65000 TARBES*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

*Aux membres,*

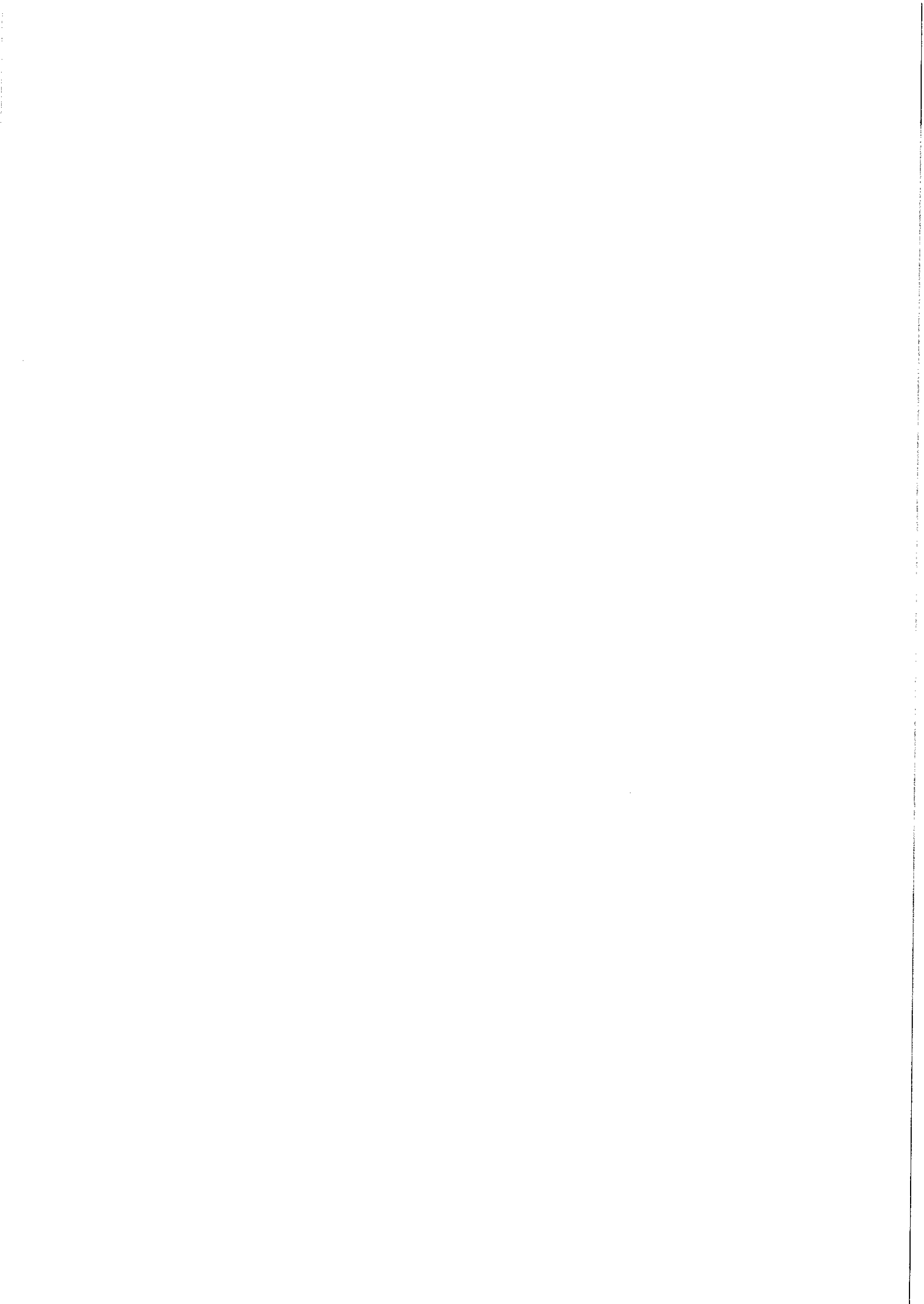
***Opinion***

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.*

10, Quai Estevenet - 65000 TARBES - Tél. 05 62 93 53 10 - Fax. 05 62 93 53 14 - Courriel : [accueil@derelle.com](mailto:accueil@derelle.com)  
9, Avenue du Maréchal Joffre - 65100 LOURDES - Tél. 05 62 42 19 57 - Fax. 05 62 94 59 70 - Courriel : [accueil.lourdes@derelle.com](mailto:accueil.lourdes@derelle.com)  
12, Avenue du Général Leclerc - 31800 SAINT-GAUDENS - Tél. 05 61 89 26 13 - Fax. 05 61 88 99 42 - Courriel : [accueil.sg@derelle.com](mailto:accueil.sg@derelle.com)

**www.derelle.com**



## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

*Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

*Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.*

### **Indépendance**

*Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.*

## **Justification des appréciations**

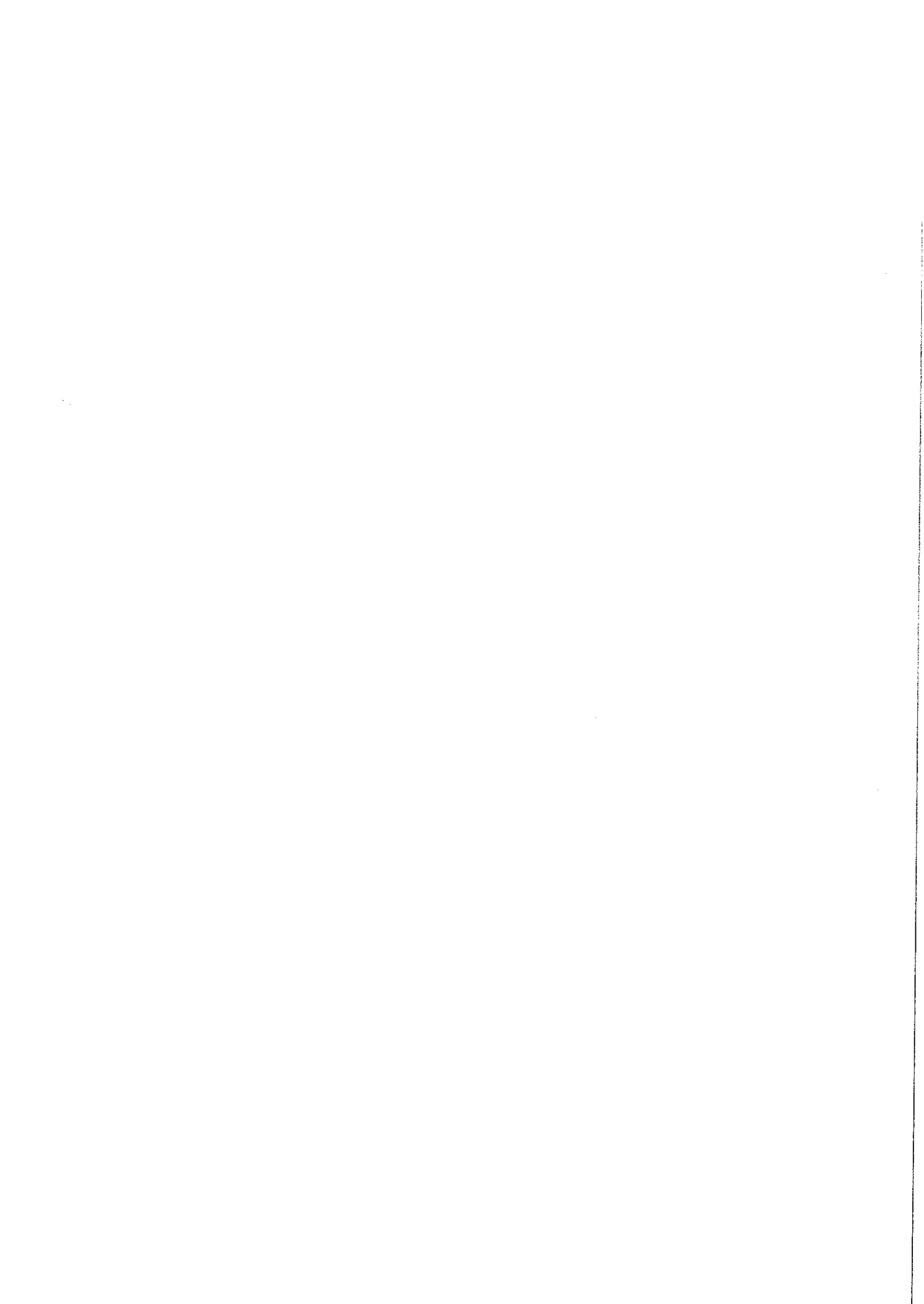
*En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.*

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

*Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.*



## ***Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels***

*Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.*

*Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.*

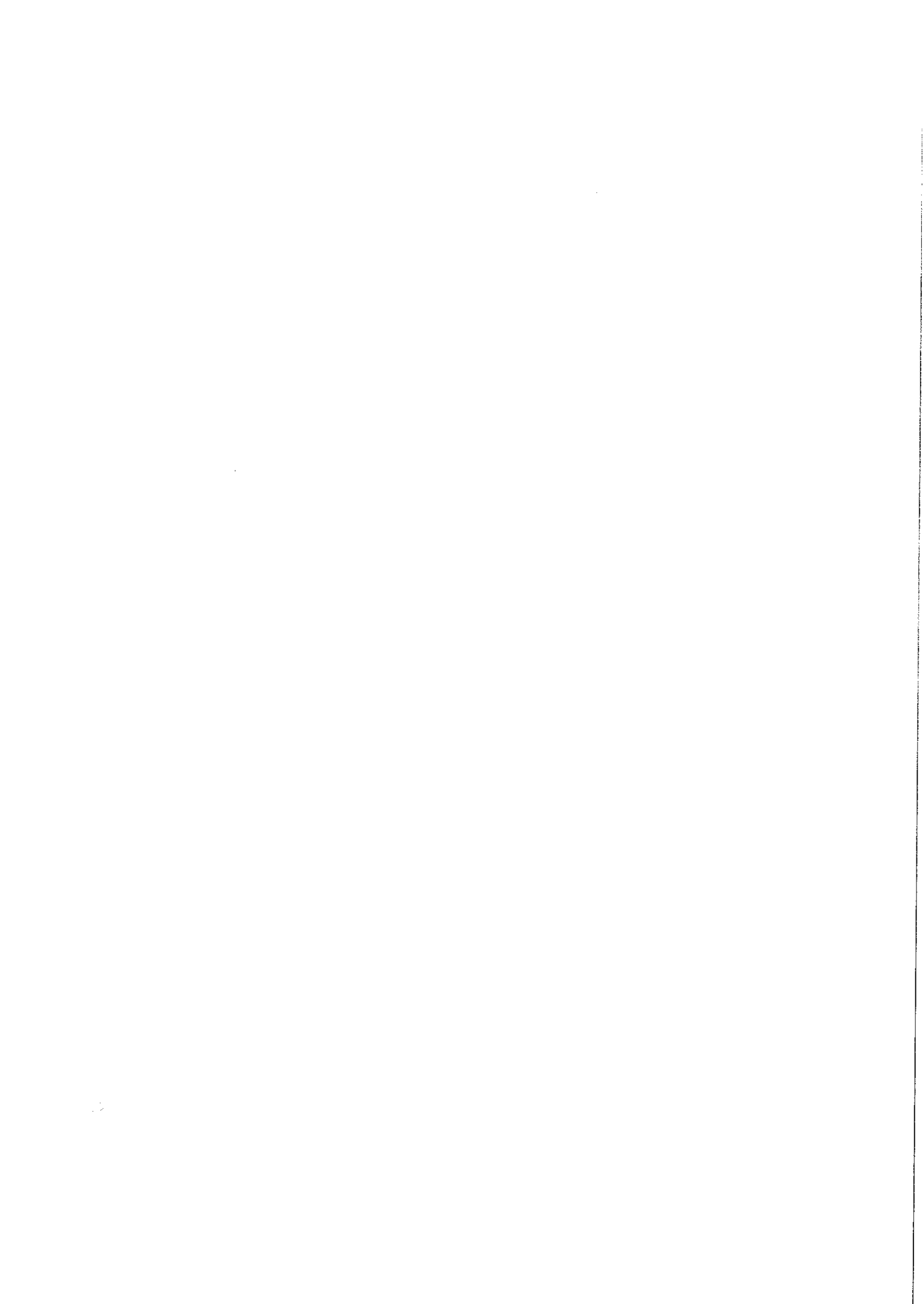
## ***Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***

*Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.*

*Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.*

*Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :*

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*





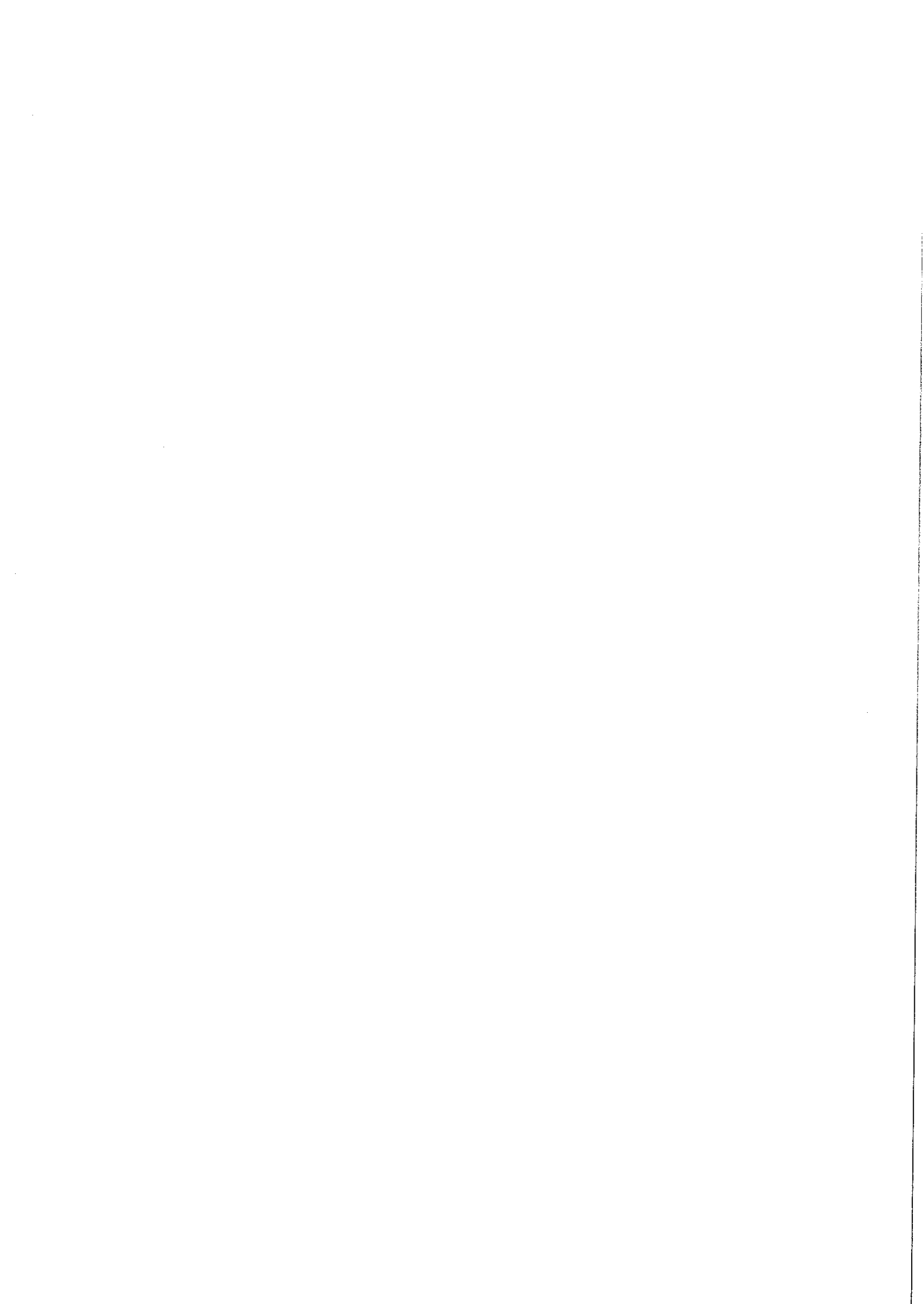
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

FAIT A TARBES LE 12 OCTOBRE 2020

*Pour Derelle Audit Certification SARL*

*Marc-Antoine DERELLE*





# COMPTES ANNUELS

**BILAN (avant répartition)**

ACTIF	31.12.2019	31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
AUTRES IMMOS INCORPORELLES	16 517,81	16 517,81	REPORT A NOUVEAU	164 555,87	182 181,27
Logiciels	16 517,81	16 517,81			
AMORTISSEMENTS SUR AUTRES IMMOS INCORPORELLES	13 763,78	10 650,33	RESULTAT DE L'EXERCICE	-98 482,65	-17 625,40
Amort. Logiciels	13 763,78	10 650,33	Total des fonds associatifs	66 073,22	164 555,87
IMMOS CORPORELLES	12 929,71	6 297,71	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Installations, agencements, aménagements div	958,33	958,33	Total des provisions pour risques et charges		
Matériel de transport	2 110,39	2 110,39			
Matériel bureau, informatique, mobilier	9 860,99	3 228,99	FONDS DEDIES	12 500,00	14 269,00
AMORTISSEMENTS SUR IMMOS CORPORELLES	5 892,51	4 156,73	Total des fonds dédiés	12 500,00	14 269,00
Amort. Installations, agencements, aménagements d	958,33	958,33			
Amort. matériel de transport	2 110,39	2 110,39			
Amort. matériel bureau, info, mobilier	2 823,79	1 088,01			
IMMOS FINANCIERES	0,00	0,00			
Total de l'actif immobilisé	9 791,23	8 008,46	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
			DETTES FRNS ET COMPTES RATTACHES	39 361,08	34 482,92
AUTRES CREANCES	160 575,56	174 724,95	DETTES FISCALES ET SOCIALES	48 423,29	52 141,58
DISPONIBILITES	14 131,51	99 085,36	AUTRES DETTES	14 359,61	12 620,09
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 525,90	2 370,69	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 307,00	6 120,00
Total de l'actif circulant	177 232,97	276 181,00	Total des dettes	108 450,98	105 364,59
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>187 024,20</b>	<b>284 189,46</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>187 024,20</b>	<b>284 189,46</b>

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DONNES

Legs nets à réaliser:

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

DONS EN NATURE RESTANT A VENDRE

## COMPTES DE RESULTAT

	31.12.2019	31.12.2018		31.12.2019	31.12.2018
<b>CHARGES</b>			<b>PRODUITS</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES	11 153,41	5 858,00	VENTES DE MARCHANDISES	14 050,42	11 867,76
ACHATS DE MATIERES PREMIERES	929 883,97	830 586,48	PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	759 308,12	737 517,01
AUTRES CHARGES EXTERNES	293 637,16	291 289,55	SUBVENTION D'EXPLOITATION RECUES	811 362,00	765 570,00
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS	61 084,16	46 418,09	AUTRES PRODUITS	2 327,83	750,00
SALAIRES ET TRAITEMENTS	262 098,66	235 625,67			
CHARGES SOCIALES	119 997,69	119 933,11			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	4 849,23	6 381,49			
DOTATION AUX PROVISIONS					
AUTRES CHARGES	757,83	834,45			
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>1 693 462,11</b>	<b>1 556 926,84</b>	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 586 948,37</b>	<b>1 515 704,77</b>
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS	106,96	141,09
CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 702,98	1 786,97	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 858,11	10 655,55
IMPOTS SUR LES BENEFICES					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 690 165,09</b>	<b>1 558 713,81</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 589 913,44</b>	<b>1 526 501,41</b>
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANT.	1 769,00	14 587,00
<b>EXCEDENT</b>			<b>DEFICIT</b>	<b>98 482,65</b>	<b>17 625,40</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 690 165,09</b>	<b>1 558 713,81</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 690 165,09</b>	<b>1 558 713,81</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Loyer et gaz électricité	18 000,00		Subvention en nature ville de Tarbes	248 181,00	
Fêtes de Tarbes	46 534,00				
Animations de l'été	19 000,00				
Equestria	92 860,00				
Tarbes en Tango	63 917,00				
Tarbes en Canta	3 650,00				
Tarbes en Art	4 220,00				
<b>TOTAL</b>	<b>248 181,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>248 181,00</b>	

# ANNEXES

Elément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	Pages
1	<b>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	i à 3
	<b>II - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
2	. Etat de l'actif immobilisé	
3	. Etat des amortissements	
4	. Etat des échéances des créances et des dettes	4
5	. Informations et commentaires sur :	
	1 - Produits à recevoir	5
	2 - Charges à payer	6
	3 - Charges constatées d'avance	7
	4 - Produits constatés d'avance	8
	5 - Fonds dédiés	9

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 187 024,20 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 591 682,44 euros et un total **charges** de 1 690 165,09 euros, dégageant ainsi un résultat de - **98 482,65** euros.

L'exercice considéré débute le 01.01.2019 et finit le 31.12.2019.  
Il a une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### Mises à disposition – Contributions volontaires

L'association bénéficie de contributions volontaires, contributions en travail, en biens et en services de la part de la ville de Tarbes.  
Les mises à disposition du personnel ont été chiffrées sur cet exercice.  
La valorisation des autres contributions apparaît au pied du compte de résultat.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.  
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.  
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### Divers

Les recettes de l'association (billetteries, partenariats publicité, exposants, ventes de marchandises, recettes diverses...) sont de nature lucrative.

L'association est donc soumise à la TVA et imposable aux impôts commerciaux.

Des dépenses à caractère non lucratif subsistent.

Il s'agit de dépenses à caractère général ou de dépenses affectées à des manifestations placées hors champ de la TVA et impôts commerciaux.

Elles sont comptabilisées de façon distincte.

ANNEXE - Elément 4

## Créances et Dettes

		31.12.2019	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	34 143,69	34 143,69	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	126 431,87	126 431,87	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 525,90	2 525,90		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>163 101,46</b>	<b>163 101,46</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31.12.2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	39 361,08	39 361,08		
	Personnel et comptes rattachés	20 977,33	20 977,33		
	Sécurité sociale, autres organismes sociaux et état	23 921,31	23 921,31		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 524,65	3 524,65		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes	14 359,61	14 359,61			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	6 307,00	6 307,00			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>108 450,98</b>	<b>108 450,98</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 5.1

## Produits à recevoir

31.12.2019

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>160 575,56</b>
<b>Autres créances</b>		
. REMBOURSEMENT DE TVA DEMANDE	29 868,00	
. TVA/FACTURES NON PARVENUES	4 275,69	
. DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	76 631,87	
. SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL	29 800,00	
. SUBVENTIONS AGGLOMERATION TLP	20 000,00	

ANNEXE - Elément 5.2

## Charges à payer

31.12.2019

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>102 143,98</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>39 361,08</b>
. FOURNISSEURS	8 089,11	
. FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	31 271,97	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>48 423,29</b>
. DETTES PROVISIONNEES CONGES A PAYER	12 690,33	
. PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	8 287,00	
. ORGANISMES SOCIAUX ET ETAT CH. A PAYER	19 197,89	
. CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	4 723,42	
. IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	260,00	
. TAXES ET VERSEMENTS/REMUNERATIONS	3 264,65	
<b>Autres dettes</b>		<b>14 359,61</b>
. AUTRES COMPTES DEBITEURS OU CREDITEURS	11 610,49	
. DIVERS CHARGES A PAYER	2 749,12	

ANNEXE - Elément 5.3

## Charges constatées d'avance

31.12.2019

Total des Charges constatées d'avance		2 525,90
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>		
. IMPRIMERIE	212,76	
. HEBERGEMENT	177,00	
. ACHATS RESTAURATION	55,45	
. ASSURANCES	790,68	
. COLLOQUES SEMINAIRES CONFERENCES	49,95	
. VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 192,06	
. SERVICES BANCAIRES DIVERS	48,00	

ANNEXE - Elément 5,4

## Produits constatés d'avance

31.12.2019

Total des Produits constatés d'avance		6 307,00
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		
. BILLETTERIE	427,00	
. PARTENARIAT PUBLICITE	5 880,00	

ANNEXE - Elément 5.5

## Fonds dédiés

31.12.2019

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
. Fonds dédiés pour communication événementielle (CF)	-	-	-	-
. Fonds dédiés pour communication événementielle (CF)	-	-	-	-
. Fonds dédiés pour manifestations événementielles (CF)	-	-	-	-
. Fonds dédiés pour risque annulation festival Equestria (OT)	2 500,00	-	-	2 500,00
. Fonds dédiés pour manifestations événementielles (OT)	10 000,00	-	-	10 000,00
. Fonds dédiés pour création site internet Tango	1 769,00	1 769,00	-	-
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>14 269,00</b>	<b>1 769,00</b>	<b>-</b>	<b>12 500,00</b>